

CHARTRE

La raison d'être de l'association V.B.14 est d'entretenir des valeurs humanistes et sportives que sont : l'entraide, la générosité, la tolérance, le respect, la justice, en vue de l'épanouissement physique et moral de ses adhérents.

Ces valeurs sont inscrites directement ou implicitement dans nos statuts.

Elle est notre code de bonne conduite, ensemble, dans la passion de la pratique du volley-ball.

Ces valeurs sont notre raison d'être, et nous attendons que chaque adhérent fasse sienne leur application, et idéalement leur promotion. Pour nous assurer de cet engagement de chacun sur ce socle commun, la Charte ainsi que le Règlement Intérieur sont à signer par tout adhérent de V.B.14 en début d'exercice.

1- Pour le bon fonctionnement de V.B.14. :

L'association essaye d'être la plus transparente vis-à-vis de ses adhérents, et elle pratique une équité entre tous. Pour cela, il est nécessaire que chacun respecte les conduites ci-dessous :

- Valeurs sportives dans la discipline : respect des règles sportives & des consignes du coach, que ce soit lors des entrainements, des compétitions ou d'événements
- Ouverture d'esprit,
- Respect des personnes et des biens,
- Pas de discrimination (genre, âge, apparence...de quelque nature que ce soit)

Ainsi, sont interdite les incitations ou expressions à la discrimination contre un pays, un groupe de personnes, une origine nationale ou sociale, contre une personne en raison de sa couleur, de son sexe, de sa situation de famille, son état de santé, son handicap, son opinion, sa religion ...

2- Valeurs sociales

- Creuset social pour l'amour et la pratique du volley-ball,
- Entretien de la convivialité et l'esprit d'équipe,

Par exemple, changer de binôme/partenaire à chaque échauffement permet une meilleure intégration ainsi qu'une progression du groupe dans son ensemble.

3- Valeurs pédagogiques

- Activité qui rapproche les générations (de 7 à 77 ans),
- Animation conviviale et populaire : pas d'esprit de caste ni de classe sociale,
- La discipline sportive a une portée éducative (épanouissement physique et moral de la personne)

Ne sont pas admis à V.B.14. :

- *Toute violence, physique ou verbale,
- *Intrigues, discordes, esprit de troupes ou de chapelles,
- *Toute attitude opposée aux valeurs de V.B.14.

Rappels

→ Les maillots et tout matériel remis aux sections « compétition » doivent être restitués en fin d'année. A cet égard, un chèque de caution doit être déposé à la remise desdits maillots en début d'année. Il sera restitué en fin d'année.

→ de même, pour chaque licence, un chèque de caution doit être déposé au début de la saison.